

**Compte-rendu de la réunion d'installation des référents de
proximité**

Etablissement PRODUITS

15 février 2024

Début de réunion : 14h00

Fin de réunion : 15h20

Etaient présents : P

Etaient absents : A

Liste des référents de proximité :

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement

Responsable Relations Social

cueille les référents de proximité et souhaite la bienvenue aux

1. Point sur les modalités de fonctionnement (rôles et missions)

sente le rôle et les missions des Référents de proximité.

Par délégation du CSE, les Référents de Proximité exercent le dialogue social de Proximité. Ils sont des capteurs et prennent en compte les préoccupations et les besoins quotidiens des salariés de leur établissement dans le cadre d'échanges réguliers avec la hiérarchie.

Ils sont en proximité des salariés et des leaders afin de traiter les réclamations individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail ainsi que celles des accords applicables dans l'Entreprise à l'exception de la santé et de la sécurité qui relèvent de la seule compétence CSSCT.

Ainsi, seules les situations où persiste une difficulté d'interprétation sont remontées au Chef d'établissement lors des réunions.

Les Référents de proximité ont également un droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes et sont des capteurs de situation en lien avec les CSSCT (stress, RPS, harcèlement etc) ; ils alertent dans ce cadre le secrétaire et le président de la CSSCT.

Un point est fait sur les moyens des Référents de proximité :

- ✓ Une adresse mail individuelle liée à leur mandat : sur ce point, il a été fait état des créations de mail.
- ✓ Il est rappelé que les Référents de proximité dispose d'un crédit d'heures de 20 heures par mois. Ces heures ne sont ni reportables d'un mois à l'autre ni mutualisable entre les Référents de proximité. Un point est réalisé sur l'obligation d'information au préalable de l'utilisation des heures de délégation par le Référent de proximité à son supérieur hiérarchique au travers du planning prévisionnel et bon de délégation.
- ✓ Remise du badge lié au mandat de Référent de proximité de l'établissement Produits
- ✓ Il est rappelé que les référents de proximité seront convoqués 15 jours avant la tenue de la réunion par le Chef d'établissement. La convocation sera accompagnée du listing des situations pour lesquelles une réponse n'a pas été apportée ou pour lesquelles il existe une réelle difficulté d'interprétation selon les éléments transmis préalablement par les Référents de proximité (4 jours avant l'envoi de la convocation). La transmission de ces éléments est réalisée par voie électronique.
- ✓ Un local commun RDP/CSSCT est mis à leur disposition. Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Mickey Mouse. Une clé est remise à chaque référent de proximité présent.

Pou
aup en visio ou absents le badge et la clé du local sont à disposition
sistante du Chef d'établissement.

2. Election éventuelle d'un(e) coordinateur(trice) parmi les Référents de proximité

Il est demandé aux Référents de proximité s'ils souhaitent élire un coordinateur.

Les Référents de proximité à l'unanimité des présents n'ont pas souhaité procéder à la désignation d'un(e) coordinateur(trice).

3. Détermination du calendrier prévisionnel des réunions bimestrielles pour l'année 2024.

Le Chef d'établissement partage les dates des réunions RDP de l'année. Un ajustement des dates et de l'horaire a été réalisé pour répondre à la demande.

- Vendredi 29 mars à 09h
- Vendredi 31 mai à 09h
- Vendredi 12 juillet à 09h
- Vendredi 27 septembre à 09h
- Vendredi 22 novembre à 09h

Echanges Divers :

-Nouvel Entrepôt Mégara situé à l'extérieur du site : Certaines équipes produits ont une interactivité avec l'entrepôt : vérification conformité des produits livrés avec les cahiers des charges, prélèvements de produits. Comment cela va être traité ?

Lorsque cela sera nécessaire : la livraison sera effectuée à Mickey Mouse ou à l'entrepôt Hercule dans 1 zone identifiée. Concernant le questionnement sur les Check-entrepôt, ils n'aurons plus lieu donc pas d'inquiétude sur ce point.

-Workday : Evocation des difficultés pouvant être rencontrées lors de l'arrivée d'un nouveau Cast member et qui ne facilité pas l'intégration pour le Manager (dossier non effectif dans le système).

Le Chef d'établissement est au fait des problématiques mentionnées et assure que tout est mis en œuvre pour palier à celles-ci dans les meilleurs délais, mais que nous sommes tributaires des systèmes.

-Projet [REDACTED] de, à ce que soit maintenu un partage de l'avancée du projet po [REDACTED] quipes

Le Chef d'établissement prend note du point soulevé.

-Remboursement des bons d'essence : questionnement sur la méthode de calcul : point départ Mairie du lieu du domicile vers parking fonction lieu de travail. Cela peut faire sauter d'une tranche du barème de remboursement DLP. Pourquoi ne pas prendre l'adresse du salarié. A certains endroits pas de Mairie et le rattachement se fait avec la Mairie de la localité voisine.

Le point de référence pris en compte pour chaque commune est l'adresse de la mairie de votre lieu de résidence principale (à jour dans nos systèmes RH) incluant une majoration de 2 km autour de celle-ci.

Compte tenu de la volumétrie des données, le calcul de distance s'appuie sur une solution technologique faisant appel à un prestataire externe : afin de préserver la confidentialité des données personnelles, l'adresse des mairies a été retenue, la distance se voyant majorée de 2 kilomètres.

Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une phase d'expérimentation qui permet de faire rentrer dans le dispositif plusieurs milliers de CMs non bénéficiaires jusqu'alors ce qui représente un vrai plus dans le sens de l'intérêt général de l'ensemble de la population.

-Est-il prévu une formation RPS pour les référents de proximité : *oui*

-Equipe support propreté : en rythme de travail 4 jours de travail et 3 jours de repos. Lorsque pose des congés sur une semaine 5 jours sont décomptés au lieu de 4. Il est fait référence à des équipes de maintenance étant sur un rythme de travail identique qui disposent d'un décompte d'un pour un lors de la pose des congés.
Il est pris note du point soulevé.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 29 mars 2024 à 09h00, dans la salle de réunion Steam Roller 1er étage du bâtiment Mickey Mouse. Les situations éventuelles devront parvenir au Chef d'établissement au plus tard le dimanche 10 mars 2024 à 23h59 (soit 4 jours avant l'envoi de la convocation prévue le vendredi 15 mars 2024).